

Communiqué de presse

Mission création et internet :

L'Adami rappelle les fortes attentes des artistes interprètes et salue le renforcement de la gestion collective

L'Adami a pris connaissance avec intérêt du rapport remis hier à Frédéric Mitterrand par Patrick Zelnik et les responsables de la mission création et internet.

Considérant qu'elle était une chance pour l'ensemble des industries culturelles de prendre enfin le bon départ sur internet, l'Adami a contribué aux travaux de la mission Zelnik avec la plus grande détermination.

Au nom des artistes-interprètes qu'elle défend, parmi lesquels plus de 24.000 artistes associés comédiens, chanteurs, humoristes, musiciens solistes, chefs d'orchestre et danseurs, l'Adami accueille ce rapport avec satisfaction mais reste vigilante.

Satisfaction devant une démarche pragmatique qui a rendu possible l'émergence de cette proposition essentielle : la gestion collective. Ce mode de gestion équitable des exploitations des œuvres est en effet le pivot autour duquel peuvent s'articuler renouvellement et élargissement de l'offre ainsi que la juste rémunération de tous les ayants droit pour le bénéfice du public.

Cette disposition a été présentée comme une mesure phare du rapport Zelnik. Nous la soutenons avec force parce qu'elle correspond à l'engagement de l'Adami : mettre en place sur internet un système d'autorisation fluide et équilibré, garantissant de justes rémunérations aux artistes-interprètes et aisément accessible aux opérateurs d'internet.

Toutefois, l'absence de mesure portant directement sur la rémunération des artistes du cinéma et de l'audiovisuel, sous quelque forme que ce soit, demeure inquiétante.

La contribution des Fournisseurs d'Accès à Internet proposée par l'Adami et la Sacem a le mérite de poser l'équation en termes clairs : elle établit un lien direct et immédiatement mesurable entre contribution et rémunération. L'Adami réitère donc sa demande d'une contribution perçue auprès des FAI.

Prenant acte d'avancées significatives, nous appelons à une mise en œuvre rapide des propositions les plus porteuses de la mission Zelnik – au premier rang desquelles la gestion collective des droits sur internet.

Contact presse :

Caroline Buire
01 44 63 10 84
cbuire@adami.fr

Direction de la communication :

Gaël Marteau
01 44 63 10 34
gmarteau@adami.fr

Retrouvez toute l'actualité des artistes-interprètes sur www.adami.fr



L'Adami répartit les droits des comédiens, chanteurs, musiciens solistes, humoristes, chefs d'orchestre et danseurs pour la diffusion de leur travail enregistré.

Elle favorise le renouvellement des talents et consolide l'emploi artistique à travers ses aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation professionnelle continue des artistes.